



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 14 février 2017 à 16 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse

Sont également présentes, mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

CE-2017-107*

ACQUISITION ET DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION INFORMATISÉE DU SUDD - SIGISUDD

CONSIDÉRANT QU'en 2011, certaines des recommandations du rapport annuel du vérificateur général suggèrent la nécessité d'un seul et unique système intégré permettant la gestion uniformisée et efficace des différents processus d'affaires du Service d'urbanisme et du développement durable :

- Recommandation numéro 1104-08 « Mettre en place une procédure uniforme dans l'ensemble des centres de services pour l'octroi des permis de construction et de lotissement. (VOR1104-08) »;
- Recommandation numéro 1103D-08 « Établir un processus, des pratiques et de normes de traitement des demandes de permis d'affaires clairs et en assurer l'application uniforme dans tous les centres de services (VOR1103D-08) »;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, les orientations retenues par le conseil municipal dans le cadre de la Stratégie de changement culturel en urbanisme ont imposé une révision en profondeur des façons de faire qui a conduit à la réorganisation du service adoptée en mai 2016 et que parmi ces orientations on souligne la volonté expresse du conseil municipal d'offrir, à terme, un guichet unique pour l'ensemble des services offerts par le Service d'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les systèmes actuels servant à la gestion informatisée du SUDD-SIGISUDD, pour la plupart hérités des ex-villes, ne permettent pas une interface Web, ne supportent pas une évolution vers ce type d'interface et n'offrent pas les fonctionnalités requises pour répondre aux objectifs d'un guichet unique;

CONSIDÉRANT QUE la vétusté de certains systèmes, notamment le système des permis d'affaires, et le fait qu'il n'y a plus aucune ressource en informatique pour en assurer le support, constituent un risque réel de rupture de service;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de l'urbanisme et du développement durable, la direction du Service de l'informatique et le Comité de gouvernance des TI, à la séance du 20 janvier 2017, ont analysé la demande de projet informatique Système intégré de gestion informatisée du SUDD – SIGISUDD et ont recommandé sa réalisation dans les meilleurs délais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver l'acquisition et le déploiement du Système intégré de gestion informatisée du SUDD – SIGISUDD;

De plus, que le trésorier soit autorisé à puiser à même le pro forma du PTI 2017 la somme de 1 500 000 \$, financé à même le surplus accumulé non affecté, pour donner suite à la solution proposée et de passer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-108*

RÈGLEMENT NUMÉRO 474-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 474-2008 DANS LE BUT DE MODIFIER LE BASSIN DE TAXATION RELATIVEMENT À LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET DOMAINE DU RUISSEAU, PHASES 2 ET 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 474-1-2017 modifiant le Règlement numéro 474-2008 dans le but de modifier le bassin de taxation en y retirant le lot 4 929 096 du cadastre du Québec relativement à la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine du Ruisseau, phases 2 et 3.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-109*

NOUVEAU BAIL - 6149626 CANADA INC. - ANTENNES ET INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SANS FIL SUR LE TOIT DU 351, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6149626 Canada inc. est la propriétaire de l'immeuble portant l'adresse civique 351, boulevard Saint-Joseph, plus particulièrement connu comme étant le lot 1 085 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un bâtiment en hauteur qui répond aux besoins techniques nécessaires à l'opération d'un système de radiocommunication requis pour les interventions d'urgence de la Ville de Gatineau, le Service de police de la Ville veut louer de la compagnie 6149626 Canada inc., de l'espace sur la toiture et/ou façades de l'immeuble du 351, boulevard Saint-Joseph, pour y installer trois antennes de télécommunication ainsi que le droit d'occuper un local situé au 23^e étage (d'une superficie d'environ 12,6 m²) de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QU'une permission d'occupation des lieux a déjà été accordée à la Ville par le locateur le 3 mai 2016 afin qu'elle puisse commencer l'aménagement de ses installations;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables au présent bail, incluant le Service des biens immobiliers et le Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'annuler et de remplacer tout bail antérieur et/ou conventions antérieures signés entre les parties pour les mêmes lieux loués et les remplacer par les dispositions du présent bail;
- d'autoriser la Ville de Gatineau à louer de la compagnie 6149626 Canada inc., de l'espace sur la toiture et/ou façades de l'immeuble du 351, boulevard Saint-Joseph, pour y installer 3 antennes de télécommunication pour les interventions d'urgence de la Ville de Gatineau ainsi que le droit d'occuper un local situé au 23^e étage (d'une superficie d'environ 12,6 m²) de l'immeuble afin d'y exploiter, remplacer et maintenir les antennes, les appareils électroniques et tout équipement ou matériel connexe, sur la toiture et/ou façades ou dans le local situé au 23^e étage, aux principales conditions suivantes :
 - Bail pour une durée de cinq ans, depuis le 1^{er} mai 2016 jusqu'au 30 avril 2021;
 - Loyer annuel de 8 000 \$ excluant les taxes (666,67 \$ / mois);
 - Une option de renouvellement de cinq ans du bail est accordée au locataire, pour le terme débutant le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2026, sujette aux mêmes clauses et conditions contenues dans le présent bail, sauf quant au loyer de 8 000 \$ excluant les taxes, qui sera majoré annuellement, à compter du 1^{er} mai 2021, en fonction du pourcentage de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région d'Ottawa-Gatineau, publié par Statistique Canada, pour les 12 derniers mois s'étant terminés le 31 janvier 2021. Le loyer majoré ou indexé sera lui-même indexé à nouveau, de la même manière et selon le même calcul, à chacune des années subséquentes du bail. Une baisse de l'indice des prix à la consommation n'entraînera pas une diminution du montant du loyer payable;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même le poste budgétaire 02-21601-511 du Service de police et du poste budgétaire 02-22200-511 du Service de sécurité incendie, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente pour toute la durée du présent bail et de l'option de renouvellement, s'il y a lieu, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-110*

ENTENTES DE PARTENARIATS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'AGRICULTURE URBAINE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-336 du 12 avril 2016, a adopté le Programme d'agriculture urbaine et le Plan d'action 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du Plan d'action 2016-2018 seront atteints par des ententes de partenariats avec différents organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-764 du 20 septembre 2016, a adopté la mise à jour du cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs prévoyant un soutien financier de 25 000 \$ annuel pour l'aménagement de jardins communautaires et collectifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec Enviro Éduc-Action, afin qu'il s'associe à l'organisme la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais, afin d'offrir aux citoyens des ateliers d'éducation, comme présenté à l'objectif 2.1 du Plan d'action 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais, afin d'offrir d'une part des ateliers d'éducation, comme présenté à l'objectif 2.1 du Plan d'action 2016-2018 et d'autre part, afin de créer un réseau entre les gestionnaires des jardins communautaires et collectifs, comme présenté à l'objectif 4.1 du Plan d'action 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec Action-Quartiers, afin qu'elle assume la consolidation du projet Potagers à partager dans le quartier Wrightville et de faciliter son déploiement dans d'autres quartiers, comme présenté à l'objectif 4.7 du Plan d'action 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec le Comité de Vie de Quartier du Vieux-Gatineau, afin qu'il assume les responsabilités de développer des projets d'agriculture urbaine dans le quartier Notre-Dame, comme présenté à l'objectif 4.8 du Plan d'action 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec Le Regroupement des cuisines collectives de Gatineau, afin qu'il aménage des bacs de jardinage dans le cadre du projet Jardin à l'assiette et qu'il assume les responsabilités de gestionnaire de ce projet donnant suite à la résolution numéro CM-2016-764 du 20 septembre 2016, et ce, comme prévu à l'objectif 3.2 du Plan d'action 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec le Groupe communautaire Deschênes, afin qu'il aménage la portion communautaire du jardin, situé au 57, rue Vanier, et qu'il en assure la gestion donnant suite à la résolution numéro CM-2016-764 du 20 septembre 2016, et ce, comme prévu à l'objectif 3.2 du Plan d'action 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE les centres de services et le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sont responsables de l'élaboration, de l'application et de la mise à jour des protocoles d'entente;

CONSIDÉRANT QUE les initiatives d'agriculture urbaine ainsi que les jardins communautaires et collectifs ont un impact important auprès des communautés, des organismes et des citoyens ainsi que celles-ci répondent aux besoins des citoyens et contribuent au développement des communautés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente pour offrir aux citoyens des ateliers d'éducation avec Enviro Éduc-Action, ayant son siège social situé au 177, promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 2K4;
- d'entériner le protocole d'entente pour offrir aux citoyens des ateliers d'éducation ainsi que créer un réseau entre les gestionnaires des jardins communautaires et collectifs avec la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais, ayant son siège social situé au 71, rue Eddy, Gatineau, Québec, J8Y 1R7;
- d'entériner le protocole d'entente pour la consolidation du projet Potagers à partager dans le quartier Wrightville et de faciliter son déploiement dans d'autres quartiers avec Action-Quartiers, ayant son siège social situé au 2, rue Fortier, C.P. 79025, Gatineau, Québec, J8Y 6V2;
- d'entériner le protocole d'entente pour développer des projets d'agriculture urbaine dans le quartier Notre-Dame avec le Comité de Vie de Quartier du Vieux-Gatineau, ayant son siège social situé au 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8;
- d'entériner le protocole d'entente pour l'aménagement de bacs de jardinage et leur gestion avec Le Regroupement des cuisines collectives de Gatineau, ayant son siège social situé au 180, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Y 1R7;
- d'entériner le protocole d'entente pour l'aménagement et la gestion d'un jardin communautaire situé au 57, rue Vanier, avec le Groupe communautaire Deschênes, ayant son siège social situé au 25, rue St-Médard, Gatineau, Québec, J9H 1Z4;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les six protocoles d'entente afin de donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à verser, à chaque organisme responsable des projets mentionnés ci-dessus, les sommes recommandées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, conditionnel à la signature d'une entente entre la Ville et l'organisme gestionnaire, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget 2018 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71432-971	37 764 \$	Agriculture urbaine - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71432-419	27 064 \$		Agriculture urbaine – Autres services professionnels et administratifs
02-71432-971		27 064 \$	Agriculture urbaine - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-111*

PROJET PILOTE SUR LES PETITS ÉLEVAGES EN MILIEU URBAIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AGRICULTURE URBAINE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-336 du 12 avril 2016, a adopté le programme d'agriculture urbaine et le Plan d'action 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont exprimé, lors de la consultation publique pour le développement d'un Programme d'agriculture urbaine, leur ouverture à des projets d'élevages en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont manifesté auprès de la Ville, le souhait d'une modification réglementaire afin de permettre les petits élevages en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2016-2018 prévoit d'adapter la réglementation municipale pour permettre les petits élevages par les citoyens et les organismes lors d'un projet pilote;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a consulté les organismes et services impliqués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la mise en œuvre du projet pilote pour permettre l'élevage des poules pondeuses et des abeilles à Gatineau;
- d'entériner les protocoles d'entente avec la Société pour la prévention de la cruauté faite aux animaux de l'Outaouais et avec la Coopérative Agro-Alimentaire des Vallées Outaouais-Laurentides ainsi qu'avec le Collectif apicole Apicentris afin de soutenir la mise en œuvre du projet pilote;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer une entente avec la Société pour la prévention de la cruauté faite aux animaux de l'Outaouais pour le soutien apporté à la mise en œuvre du projet pilote pour le volet des poules pondeuses;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer une entente avec la Coopérative Agro-Alimentaire des Vallées Outaouais-Laurentides pour le soutien apporté à la mise en œuvre du projet pilote pour le volet des poules pondeuses;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer une entente avec le Collectif apicole Apicentris, afin de leur confier la responsabilité de la mise en œuvre du projet pilote pour le volet de l'apiculture;
- d'autoriser le trésorier à verser, à chaque organisme responsable des projets mentionnés ci-dessus, les sommes recommandées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, conditionnel à la signature d'une entente entre la Ville et l'organisme gestionnaire, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71432-419	3 175 \$	Agriculture urbaine – Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-112*

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES BÉNÉFICIAIRES D'UN STATU QUO - 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1192 du 7 décembre 2010 :

- adoptait la Politique de développement social, le Cadre de soutien à l'action communautaire et le Plan d'action 2011-2014;
- autorisait le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2011 à 2014 pour la réalisation du plan d'action de la Politique de développement social et pour la mise en œuvre du Cadre de soutien à l'action communautaire;
- adoptait les recommandations concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-330 du 16 avril 2013, actualisait la mise en œuvre du plan transitoire concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal, comme présenté;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé, à sa réunion du 15 décembre 2016, recommandait au conseil municipal d'adopter les contributions financières d'une somme de 89 500 \$ aux organismes communautaires faisant l'objet d'un statu quo pour l'année 2017 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé concernant le soutien financier d'une somme de 89 500 \$ aux organismes communautaires bénéficiant d'un statu quo, comme indiqué à l'annexe A, conformément aux résolutions numéro CM-2010-1192 du 7 décembre 2010 et CM-2013-330 du 16 avril 2013;
- d'autoriser le trésorier à émettre des chèques aux organismes identifiés à l'annexe A sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71030-971	89 500 \$	Soutien aux organismes communautaires et du développement - Contribution

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-113*

RÈGLEMENT NUMÉRO 797-2017 DANS LE BUT D'AUTORISER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 758 740 \$ POUR FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ANNÉE 2016, LEQUEL EMPRUNT SERA ASSUMÉ ENTIÈREMENT PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 797-2017 dans le but d'autoriser la dépense et l'emprunt de 758 740 \$ pour financer le développement des collections de la bibliothèque de la Ville de Gatineau pour 2016, lequel emprunt sera assumé entièrement par le ministère de la Culture et des Communications.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-114*

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016 ET DES PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2016-2017 RELATIFS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT QUE le 20 avril 2015, l'Assemblée nationale adoptait le Projet de loi 28 devenu le chapitre 8 des lois de 2015 intitulé Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 confirmait une nouvelle façon de faire en développement économique à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette loi, un fonds de développement des territoires a été institué afin de favoriser toute mesure de développement local, comprenant principalement la promotion de l'entrepreneuriat ainsi que la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par ses résolutions numéros CM-2015-609 du 25 août 2015 et le CM-2016-933 du 15 novembre 2016, a adopté l'entente relative au Fonds de développement des territoires soumise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU' à l'intérieur de l'entente, il est prévu que le conseil municipal doit adopter annuellement un rapport d'activités ainsi que les priorités d'intervention reliés à l'utilisation des sommes prévues en vertu du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités 2015-2016 ainsi que les priorités d'intervention 2016-2017 font partie intégrante de la présente résolution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le rapport d'activités 2015-2016 ainsi que les priorités annuelles d'intervention 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires afin qu'ils soient déposés sur le site Web de la Ville de Gatineau et transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-115*

SOMMET NATIONAL SUR LA MOBILITÉ DURABLE - OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 10 000 \$ À L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LE TRANSPORT DU NAVETTEUR (ACT CANADA)

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière effectuée par ACT Canada sustainable mobility network relativement à la tenue du Sommet national de la mobilité durable – Renouveler nos collectivités, édition 2016, à Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE le Sommet national de la mobilité durable constitue une opportunité d'échanges d'informations et de réseautage sur les meilleures pratiques quant au développement de stratégies de la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le Sommet national sur la mobilité durable permet à la Ville de Gatineau de faire valoir les expériences, initiatives et projets en cours misant sur des actions proactives en transport durable;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la pertinence pour la Ville de Gatineau de s'associer à la tenue d'un tel événement sur la mobilité durable en raison de ses efforts et activités en accord avec les objectifs qui y sont promus;

CONSIDÉRANT QU'une invitation à participer à l'événement et à le soutenir financièrement a été adressée à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à ACT Canada dans le cadre du Sommet national de la mobilité durable, édition 2016, à Ottawa.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque à l'ordre de l'Association canadienne pour le transport du navetteur (ACT Canada) pour un montant de 10 000 \$, sur présentation des pièces justificatives par le centre de service de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16006-001	10 000 \$	Projet vélo

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-116*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL SQUARE URBANIA, PHASE 4B - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie S.E.C. chemin Vanier Aylmer a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Square Urbania, phase 4B;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie S.E.C. chemin Vanier Aylmer afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Square Urbania, phase 4B :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie S.E.C. chemin Vanier Aylmer concernant le développement domiciliaire Square Urbania, phase 4B, comme montré au plan d'ensemble préparé par la firme Planéo Conseil, le 12 novembre 2013, révisé le 7 mai 2014 et portant le numéro KAT P01;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (Règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+ S.E.N.C.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ S.E.N.C. et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Qualitas-SNC-Lavalin pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, le passage piétonnier, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction des services municipaux des phases I et II, le tout, sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 803-2017 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 700 000 \$:

Les fonds prévus à cette fin, d'une somme de 700 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 803-2017	700 000 \$	Quote-part Services municipaux, phases I et II Projet Square-Urbania, phase 4B

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-117*

BUREAU DES ÉVÉNEMENTS - MANDAT ET CADRE FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE le comité plénier, à sa réunion du 29 novembre 2016, a recommandé d'approuver la structure de l'unité événementielle (CP-ACL-2016-078);

CONSIDÉRANT QUE le mandat et les responsabilités qui sont délégués à l'unité événementielle demeurent à être approuvés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité plénier, par sa recommandation CP-ACL-2016-082, a mandaté le Comité des fêtes et festivals pour retravailler certains éléments de la stratégie événementielle et pour déposer une proposition de texte sur cette stratégie événementielle aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Comité fêtes et festivals, à sa réunion du 2 février 2017, a retravaillé les éléments demandés de la stratégie événementielle et recommande, par résolution unanime, de présenter le tableau de ventilation budgétaire bonifié avec une explication des outils utilisés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals veut transférer les sommes résiduelles de l'année courante au budget de l'année suivante :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le mandat et les responsabilités qui sont délégués à l'unité événementielle;
- d'autoriser le Bureau des événements à utiliser le montant de 150 000 \$ en 2017 pour soutenir les organismes promoteurs avec les trois objectifs suivants :
 - Développer des outils de promotion/marketing;
 - Réaliser des études de retombées;
 - Connaissance stratégique et soutenir les événements en contributions financières et en services;
- d'autoriser le trésorier à prévoir à la bonification des services pour le budget 2018, un montant de 150 000 \$ pour l'implantation de la stratégie événementielle. Les budgets alloués peuvent être utilisés pour les contributions financières et en services;
- d'autoriser le trésorier à transférer à l'année suivante le solde du budget du programme de soutien de l'année courante (années 2017, 2018, 2019 et 2020).

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-118*

ATTRIBUER AU SERVICE DU GREFFE UN BUDGET POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE 2017 ET ENTÉRINER LE TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT l'élection municipale qui aura lieu le 5 novembre 2017 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'attribuer au Service du greffe la somme de 2 307 030 \$ pour l'élection municipale de 2017.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser la somme de :

- 1 056 000 \$ à même la réserve élections;
- 500 000 \$ surplus libre de 2016;
- 251 030 \$ à même les imprévus;
- 500 000 \$ prévu au budget 2017,

et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité recommande au conseil d'adopter le tarif de rémunération du personnel électoral, comme il apparaît en annexe de la présente résolution, et ce, conformément aux dispositions de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-119*

SUBVENTION DE 10 000 \$ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire de l'Amérique-Française prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire de l'Amérique-Française relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école, par l'entremise de sa direction, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire du conseiller Maxime Tremblay, district électoral du Plateau, désire contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école primaire de l'Amérique-Française :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau pour l'aménagement de la cour de l'école primaire de l'Amérique-Française;
- d'accepter de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 10 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école primaire de l'Amérique-Française provenant du budget discrétionnaire du conseiller Maxime Tremblay, district électoral du Plateau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier, à signer tout document pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services d'Aylmer, suite à la réception d'un rapport de réalisation du projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-692	10 000 \$	Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau - Aménagement - Équipement non- capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-120*

TRANSFERT NON RÉCURRENT À ID GATINEAU POUR UNE SUBVENTION À TROIS ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE des demandes de subventions ont été soumises à ID Gatineau par différents organismes à but non lucratif œuvrant en développement économique pour assurer leur fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les ententes concluent entre la Ville de Gatineau et ID Gatineau n'incluent aucun montant pour des subventions de cette nature;

CONSIDÉRANT QU'antérieurement, Développement économique – CLD Gatineau versait des subventions de fonctionnement à des organismes à but non lucratif œuvrant en développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement économique a entrepris l'élaboration du Plan stratégique de développement à être adopté par ce conseil et que la question de la pertinence de verser des subventions de fonctionnement et les modalités de telles subventions feront l'objet de recommandations à ce conseil;

CONSIDÉRANT QU'après examen des demandes, le Secrétariat au développement économique est d'avis, que pour éviter les ruptures de service, il est opportun de verser un montant unique, non récurrent, à ID Gatineau, pour répondre aux besoins de financement de trois organismes : le Service Intégration Travail Outaouais, le Centre d'entrepreneurship de l'Outaouais et la Table Agroalimentaire de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le transfert unique et non récurrent de 60 000 \$ à ID Gatineau conditionnellement à ce que :

- ce montant serve au versement de trois subventions : l'une de 25 000\$ au Service Intégration Travail Outaouais, l'une de 25 000\$ au Centre d'entrepreneurship de l'Outaouais et l'une de 10 000\$ à la Table Agroalimentaire de l'Outaouais;
- le versement relié à ces subventions soit autorisé par la directrice du Secrétariat au développement économique lorsqu'ID Gatineau soumettra à la Ville de Gatineau les ententes à intervenir avec ces trois organismes. Les ententes devront contenir des obligations reliées à la reddition de comptes dont ID Gatineau assumera le suivi.

Le trésorier est également autorisé à approprier une somme de 60 000 \$ à même un surplus affecté - Développement économique et à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62220-972	60 000 \$	ID Gatineau - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	60 000 \$		Surplus affecté
02-62220-972		60 000 \$	ID Gatineau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-121*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres ainsi que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés souhaitent optimiser leur structure afin d'être plus efficaces et offrir un meilleur service à la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE les processus d'affaires seront révisés afin de regrouper les ressources affectées à des responsabilités similaires dans les deux services afin d'optimiser la contribution des ressources humaines et maximiser l'utilisation des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser cette révision des processus, il est nécessaire de mettre en place la structure de gestion;

CONSIDÉRANT QUE les postes suivants sont devenus vacants :

- Chef de division, Diffusion culturelle (poste numéro ART-CAD-002) au Service des arts, de la culture et des lettres;
- Secrétaire II (poste numéro ART-BLC-007) au Service des arts, de la culture et des lettres;
- Chef aux installations sportives (poste numéro LSC-CAD-011) au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la gestion ou supervision de la production graphique relève du mandat du Service des communications en fonction de la Politique de communications (PO-006) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle du Service des arts, de la culture et des lettres, du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et du Service des communications de la façon suivante :

Service des arts, de la culture et des lettres

- Fusionner les divisions, Animation culturelle et Diffusion culturelle et renommer, Animation et diffusion culturelle;
- Renommer le poste de chef de division, Animation culturelle (poste numéro ART-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres) présentement détenu par monsieur Jacques Briand, pour chef de service, Animation et diffusion culturelle;
- Rattacher administrativement tous les postes relevant du chef de division, Diffusion culturelle (poste numéro ART-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) sous la gouverne du chef de service, Animation et diffusion culturelle;
- Rattacher administrativement le poste d'agent de marketing (poste numéro ART-BLC-060 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement détenu par madame Hélène Lachance sous la gouverne du chef de service, Animation et diffusion culturelle;
- Abolir le poste de chef de division, Diffusion culturelle (poste numéro ART-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) présentement vacant, situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres.
- Abolir le poste de secrétaire II (poste numéro ART-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant, situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Renommer le poste de chef de division, Bureau des événements (poste numéro ART-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres) présentement détenu par monsieur Éric Boily, pour chef de service, Bureau des événements;
- Renommer le poste de chef de division, Bibliothèque et lettres (poste numéro ART-CAD-009 au plan d'effectifs des cadres) présentement détenu par madame Carole Laguë, pour chef de service, Bibliothèque et lettres;
- Rattacher administrativement le poste de responsable, Administration et éditique (poste numéro ART-PRO-018 au plan d'effectifs des professionnels) actuellement détenu par madame Sonia Lebel sous la gouverne du chef de service, Administration et amélioration continue du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et le renommer responsable, Administration. Le poste sera renuméroté sous le poste numéro LSC-PRO-007 au plan d'effectifs des professionnels;
- Rattacher administrativement le poste de commis administratif (poste numéro ART-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Renée Grison sous la gouverne du responsable, Administration du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Le poste sera renuméroté sous le poste numéro LSC-BLC-045 au plan d'effectifs des cols blancs;
- Rattacher administrativement le poste de technicien, Soutien informatique (poste numéro ART-BLC-059 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par monsieur Mathieu Cormier, sous la gouverne du responsable, Administration du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Le poste sera renuméroté sous le poste numéro LSC-BLC-046 au plan d'effectifs des cols blancs;
- Rattacher administrativement les postes de technicien à l'éditique (postes numéros ART-BLC-055 et ART-BLC-056 au plan d'effectifs des cols blancs) dont le premier poste est présentement vacant et le deuxième est détenu par madame Josée Beaudoin, sous la gouverne du chef de section, Information et promotion du Service des communications. Les postes seront renumérotés sous les postes numéros COM-BLC-017 et COM-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs.

Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

- Fusionner les Opérations et l'Amélioration continue et les Installations sportives et renommer pour Opérations et installations sportives;
- Renommer le poste de chef des Opérations et de l'Amélioration continue (poste numéro LSC-CAD-027 au plan d'effectifs des cadres) présentement détenu par madame Marie-Hélène St-Onge pour chef de service, Opérations et installations sportives;
- Rattacher administrativement tous les postes relevant du chef aux installations sportives (poste numéro LSC-CAD-011 au plan d'effectifs des cadres) sous la gouverne du chef de service, Opérations et installations sportives;
- Abolir le poste de chef aux installations sportives (poste numéro LSC-CAD-011 au plan d'effectifs des cadres) présentement vacant, situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres;
- Renommer l'Administration et les projets spéciaux pour Administration et amélioration continue;
- Renommer le poste de chef à l'administration et aux projets spéciaux (poste numéro LSC-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres) présentement détenu par madame Nathalie Bolduc pour chef de service, Administration et amélioration continue;
- Renommer le poste de chef de la planification et du développement des communautés (poste numéro LSC-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) présentement détenu par madame Agathe Lalande pour chef de service, Planification et développement des communautés.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des arts, de la culture et des lettres, du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et du Service des communications.

Un tour de table est fait sur cette recommandation :

POUR	CONTRE	ABSENT
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin M ^{me} Myriam Nadeau M. Gilles Carpentier	M. Maxime Tremblay	M. Martin Lajeunesse

La recommandation est acceptée sur division.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif